

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 15 Déc 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2541

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

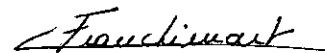
----- Unité de formation : PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE
(CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 352002U11X1
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o. Le Directeur général adjoint,



Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. Leferre Date et signature (2) : 09.10.98
administrateur de l'épvc

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE
(convention)

CODE DE L'U.F. (3)	<u>352002011x1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<u>302</u>
--------------------	--------------------	----------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)
5. Classement de l'unité de formation :
- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) qualification
 - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Mécanique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

352002 011x1

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation : (4) 302
------------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours		Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2) (6)	(2)
Technologie des peintures extérieures	CT	J		20
Travaux pratiques des peintures extérieures et méthode	PP	C		80
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		P	
			Total des périodes	100

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

Néant de 3/12/98

J. Drey

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date :

Signature :

04 DEC. 1998

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CONVENTION**UNITE DE FORMATION :
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE****FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION****FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- * Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation a pour objectif de rendre l'étudiant capable d'utiliser le matériel adéquat pour réaliser les travaux de peinture extérieure d'une manière autonome dans le respect des règles du RGPT. Il aura acquis les connaissances nécessaires de la rénovation du matériel urbain.

CONVENTION

**UNITE DE FORMATION :
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE**

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités**1.1. EN FRANCAIS**

L'élève doit être capable de :

- * **Lire et comprendre** un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
 - ⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites .

- * **S'exprimer oralement et par écrit :**

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair

⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.

⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (. : ?), les majuscules; l'écriture sera lisible.

1.2. EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- * Maîtriser le système de numération en base 10;
- * Opérer sur les nombres naturels entiers et décimaux (addition, soustraction, multiplication et division)
- * Calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10;
- * Reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples;
- * Reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité;
- * Déterminer la distance entre deux points, entre deux droites;
- * A partir de dimensions imposées tracer, aux instruments, des figures géométriques.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'études de base.

Annexe 3

CONVENTION

**UNITE DE FORMATION :
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières

CONVENTION

**UNITE DE FORMATION :
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE**

PROGRAMME

A partir de séquences illustrant des travaux pratiques réalisés ou à réaliser ,
l'élève doit être capable de (d') :

* **EN TECHNOLOGIE DU METIER**

- ENONCER ET DEFINIR :** les différents termes du métier
- DECRIRE ET CARACTERISER**
- les couleurs primaires, secondaires et tertiaires.
 - la perception des couleurs
 - les harmonies
 - la composition de teintes usuelles
 - les peintures à l'eau et à l'huile et les polyuréthane
 - les antirouille
- APPLIQUER** - les mesures d'hygiène et de sécurité pour la manipulation des outils et échafaudage
- * **EN TRAVAUX PRATIQUES**
- REALISER**
- la préparation des fonds,
 - le décapage,
 - des opérations de nettoyage des façades et du mobilier urbain
- PEINDRE** - les différents genre de surfaces à la brosse au rouleau, au tampon
- REMEDIER** - à des défauts courants
- EXECUTER** - les opérations de finition

CONVENTION

**UNITE DE FORMATION :
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE****CAPACITES TERMINALES**

- **A l'issue de l'unité de formation , l'étudiant sera capable de façon autonome de prendre en charge un travail de peinture incluant :**
 - * la préparation des fonds
 - * la réparation et la rénovation du mobilier urbain

Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte du respect :

- * de consignes précises,
- * du temps alloué,
- * des règles de sécurité,

Annexe 6

CONVENTION

**UNITE DE FORMATION :
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE**

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant.